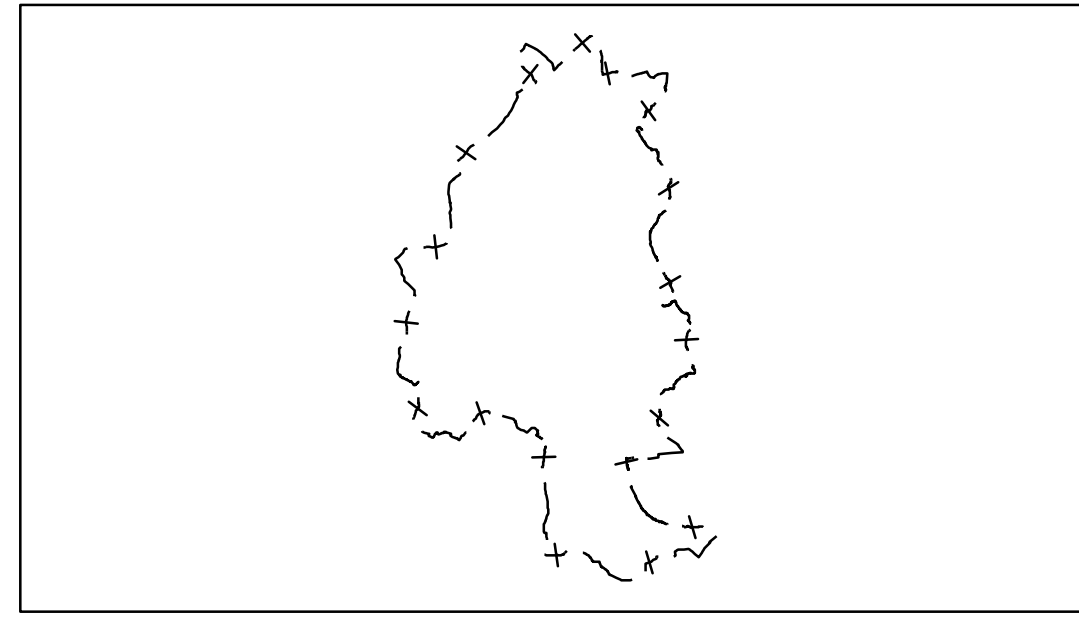


COMMUNE DE BINIC - ETABLES-SUR-MER



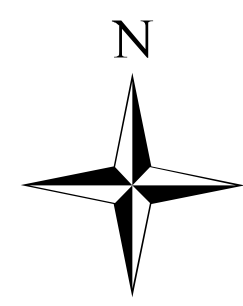
Plan Local d'Urbanisme Document graphique Plan du zonage et des Prescriptions Planche Commune



Echelle : 1/5500

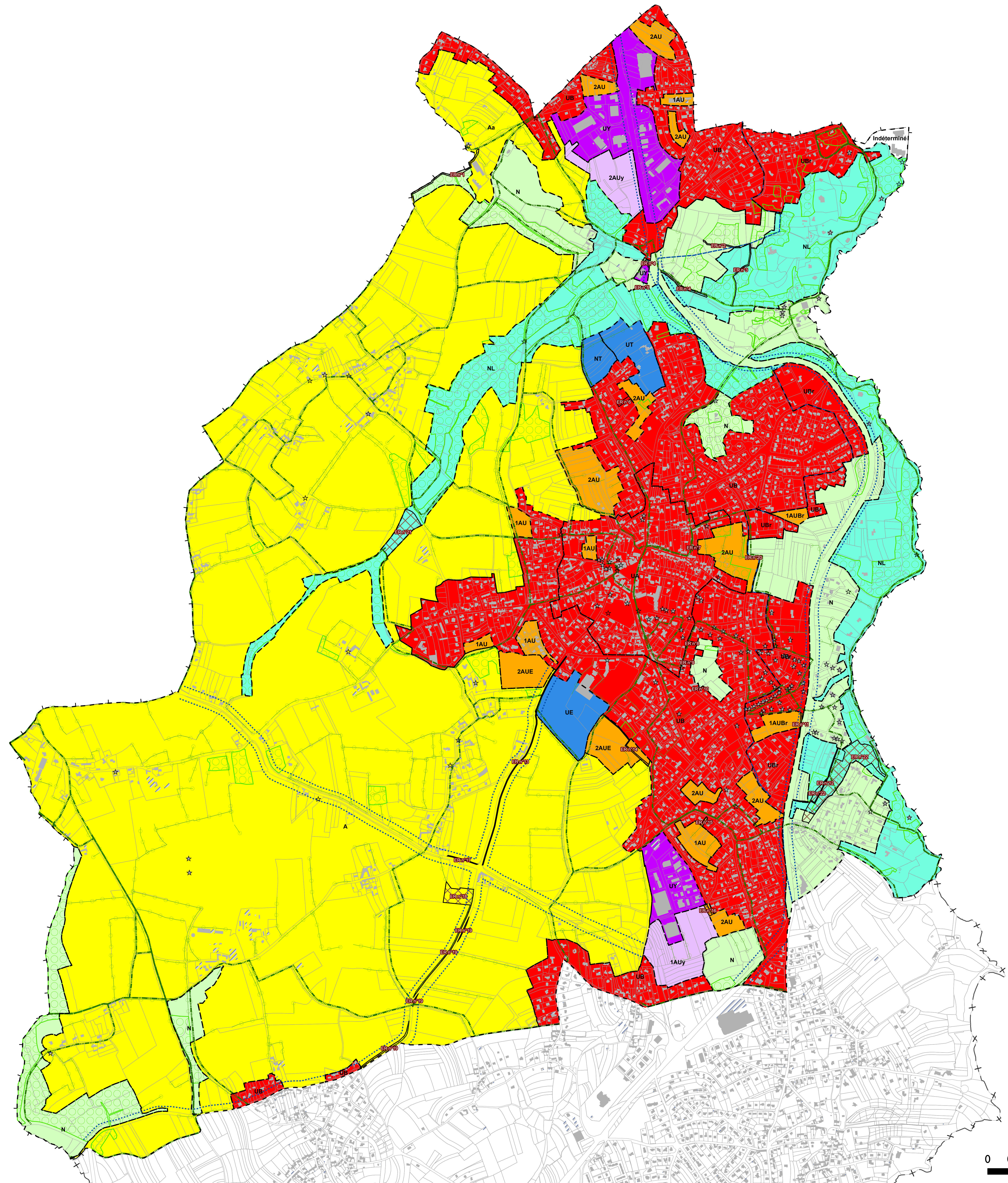
Edité le : 14/05/2020

- Document réalisé par le service SIG
- Document non opposable au tiers
Source : Origine DGFIP Cadastre ©
Droit de l'Etat réservés © 31/12/2018



Légende

	Bâti dur
	Bâti léger
	Parcelles
	Limite communale
	Les espaces boisés classés (à conserver ou à créer)
	Les points de vue à protéger ou à mettre en valeur
	Espace naturel de compensation
	Bâtiment susceptible de changer de destination
	Bâtiment faisant l'objet de dispositions de l'alinéa 7 de l'article L.123-1 du Code de l'urbanisme
	Autre
	01 : espace boisé classé
	07 : élément de paysage, de patrimoine, point de vue, à protéger, mettre en valeur
	11 : limitations particulières d'implantation des constructions
	15 : règles d'implantation des constructions par rapport aux voies et limites séparatives
	24 : voies, chemins, transport public à conserver et à créer
	25 : éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (R123-11 i)
	28 : conditions de desserte
	50 : espace proche du rivage
	51 : cheminement piétonnier existant
	52 : cheminement piétonnier à aménager
	53 : chemin de randonnée
	60 : rez-de-chaussée obligatoirement affectés à une activité commerciale
	99 : autre
	01 : espace boisé classé
	02 : secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques
	05 : emplacement réservé
	07 : élément de paysage, de patrimoine, point de vue, à protéger, mettre en valeur
	08 : terrain cultivé à protéger en zone urbaine
	09 : emplacement réservé logement social/mixité sociale
	11 : limitations particulières d'implantation des constructions
	12 : secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
	17 : secteur à programme de logements mixité sociale en Zone U et AU et secteur soumis à un quota de logements locatifs
	18 : secteur comportant des orientations d'aménagement
	22 : secteurs de diversité commerciale à protéger
	25 : éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
	26 : secteurs de performance énergétique
	27 : secteurs d'aménagement numérique
	29 : secteurs avec densité minimale de construction à proximité des transports collectifs existants ou programmés
	50 : plan de prévention des risques
	60 : limitation de la hauteur de construction
	67 : espace naturel de compensation
	99 : autre
	Zonage
	00 : zonages indéterminés
	01 : habitat urbanisé
	02 : activité urbanisée
	03 : mixte habitat-activité
	05 : loisirs, tourisme et équipements
	07 : activité agricole
	08 : espace naturel
	09 : espace naturel littoral
	10 : secteur de carrière, de traitement de déchets
	11 : habitat à urbaniser (à court et long terme)
	12 : activité à urbaniser (à court et long terme)
	99 : domaine ferroviaire



0 0.1 0.2 0.4
Kilomètres

Avertissement :
Bien que figurant dans la légende, certains éléments graphiques
peuvent ne pas apparaître sur cette planche.